

CALENDRIER DES FORMATIONS SYNDICALES 2020



PRÉVENIR



DÉCOUVRIR



AGIR



TRANSMETTRE



DIRIGER



DÉFENDRE



ACCOMPAGNER

DÉCOUVRIR

Connaître les spécificités de la CFTC, s'approprier les différents mandats et les connaissances de base dans le domaine de la négociation.

3 jours / Nouveaux adhérents
Formation obligatoire

- 14 au 16 janvier 2020
- 28 au 30 janvier 2020
- 18 au 20 février 2020

- 10 au 12 mars 2020
- 24 au 26 mars 2020
- 28 au 30 avril 2020
- 5 au 7 mai 2020
- 3 au 5 juin 2020

- 23 au 25 juin 2020
- 9 au 11 septembre 2020
- 6 au 8 octobre 2020
- 4 au 6 novembre 2020
- 1^{er} au 3 décembre 2020

PRÉVENIR

CSSCT

Connaître les différentes attributions du CSSCT et les enjeux de la prévention dans l'entreprise.

5 jours ou **3 jours**
/ Membre CSSCT et élu CSE, payant €

- 16 au 20 mars 2020
- 26 au 28 mai 2020
- 1^{er} au 3 septembre 2020
- 12 au 16 octobre 2020
- 30 nov. au 4 déc. 2020

Sensibilisation Santé au travail

Connaître, identifier, alerter et prévenir les problèmes de santé dans l'entreprise.

2 jours / Adhérent

- 3 au 4 mars 2020
- 9 au 10 juin 2020
- 3 au 4 novembre 2020

Risques psychosociaux

Connaître les notions liées à l'évolution des risques psychosociaux.

3 jours / Membre CSSCT et élu CSE

- 11 au 13 février 2020
- 14 au 16 avril 2020
- 22 au 24 septembre 2020
- 3 au 5 novembre 2020

Troubles musculo squelettiques

Connaître les méthodes de prévention des TMS.

3 jours / Membre CSSCT et élu CSE

- 18 au 20 février 2020
- 23 au 25 juin 2020
- 20 au 22 octobre 2020

Arbre des causes

Connaître et apprendre à analyser les risques après un accident de travail.

2 jours / Membre CSSCT et élu CSE

- 21 au 22 avril 2020
- 17 au 18 novembre 2020

TRANSMETTRE

Communication écrite et numérique

Connaître les techniques de création et d'utilisation des supports écrits et virtuels.

3 jours / Adhérent

- 7 au 9 avril 2020
- 3 au 5 juin 2020
- 22 au 24 septembre 2020

Communication orale

Connaître les techniques de prise de parole en public.

3 jours / Adhérent

- 28 au 30 janvier 2020
- 9 au 11 juin 2020
- 20 au 22 octobre 2020

Gestion des conflits

Connaître les méthodes de gestion de crise en entreprise.

3 jours / Adhérent (module communication orale nécessaire)

- 31 mars au 2 avril 2020
- 17 au 19 novembre 2020

DIRIGER

Gérer un syndicat

Connaître le rôle des dirigeants, apprendre à développer un syndicat.

2 jours / Présidents, secrétaires généraux et trésoriers

- 14 au 15 avril 2020

Cosimo

Acquérir les connaissances de base de la comptabilité.

2 jours / Trésoriers des structures

- 19 au 20 mai 2020

Inaric (à la demande)

Saisir et éditer les informations liées aux adhérents.

1 jour / Présidents, secrétaires généraux et trésoriers

AGIR

Le rôle du DS/RSS

Connaître ces mandats et les différentes missions.

3 jours / DS-RSS

- 11 au 13 février 2020
- 17 au 19 mars 2020
- 12 au 14 mai 2020
- 1^{er} au 3 septembre 2020
- 13 au 15 octobre 2020

Les élections professionnelles

Négocier son protocole et construire une stratégie électorale gagnante.

3 jours / Militant

- 10 au 12 mars 2020
- 3 au 5 juin 2020
- 1^{er} au 3 septembre 2020

Les négociations collectives

Maîtriser les techniques et tactiques de négociation.

3 jours / Militant

- 25 au 27 février 2020
- 14 au 16 avril 2020
- 15 au 17 septembre 2020

Le CSE

Découvrir ce comité : rôle, missions et moyens des élus.

3 jours / Public élus CSE

- 3 au 5 mars 2020
- 21 au 23 avril 2020
- 26 au 28 mai 2020
- 30 juin au 2 juillet 2020
- 20 au 22 octobre 2020

L'économie du CSE

Apprendre à gérer ce comité.

3 jours ou **5 jours** / Élu CSE, payant €

- 11 au 13 février 2020
- 6 au 10 avril 2020
- 29 juin au 3 juillet 2020
- 29 septembre au 1^{er} octobre 2020
- 1^{er} au 3 décembre 2020

Développer sa section

Identifier le potentiel de développement de la section CFTC.

3 jours / Militant

- 4 au 6 février 2020
- 9 au 11 juin 2020
- 15 au 17 septembre 2020

DÉFENDRE

Initiation Droit du travail

Apprendre à utiliser les outils juridiques.

3 jours / Adhérent / Obligatoire avant de suivre les modules sur le Droit

- 4 au 6 février 2020
- 10 au 12 mars 2020
- 26 au 28 mai 2020
- 8 au 10 sept. 2020
- 24 au 26 nov. 2020

Spécialisation Droit du travail

Connaître les techniques juridiques et pratiques d'un défenseur du salarié.

3 jours / Adhérent

- 25 au 27 février 2020
- 21 au 23 avril 2020
- 30 juin au 2 juillet 2020

Éxecution Contrat de travail

Connaître les cas de suspension d'un contrat de travail, apprendre la lecture d'un bulletin de paie.

3 jours / Adhérent

- 30 juin 2 juillet 2020
- 1^{er} au 3 déc. 2020

Rupture Contrat de travail

Connaître les mécanismes juridiques de rupture de contrat de travail.

3 jours / Adhérent

- 28 au 30 avril 2020
- 6 au 8 octobre 2020

ACCOMPAGNER

Intégration des travailleurs en situation de handicap

Accompagner les travailleurs en situation de handicap : sensibilisation, intégration et maintien dans l'emploi...

2 jours / Adhérent / Membre CSSCT

- 24 au 25 mars 2020
- 8 au 9 septembre 2020

Harcèlement au travail

Appréhender la notion de harcèlement moral et sexuel, connaître les instances et recours pour les salariés.

2 jours / Adhérent / Membre CSSCT

- 16 au 17 juin 2020
- 27 au 28 octobre 2020

Choisir son avenir professionnel

Connaître et utiliser les dispositifs de la formation professionnelle continue.

3 jours / Adhérent

- 31 mars au 2 avril 2020
- 27 au 29 octobre 2020

Chers adhérents,

Après une année 2019 marquée par les élections professionnelles, l'heure est maintenant venue de se former !

Comme vous le savez, la mise en place obligatoire du CSE dans toutes les entreprises de plus de 11 salariés nécessite l'apprentissage de nouvelles compétences par les mandatés et les élus. Au-delà des savoir-faire techniques, les échanges de bonnes pratiques sont au cœur de la stratégie de développement de la CFTC pour favoriser son impact positif dans les entreprises.

Nous invitons ainsi les sections à se réunir, s'organiser et surtout prendre le temps de se former pour répondre aux attentes et besoins des salariés.

La CSFV vous accompagne, dans cette démarche de professionnalisation, en vous proposant un plan de formation 2020 construit autour des différents enjeux de l'activité syndicale.

Pour vous inscrire aux différentes sessions de formation, rendez-vous sur notre site internet csfv.fr.

Des questions ? Merci de contacter le service formation par mail à l'adresse formation@csfv.fr ou par téléphone [0146076565](tel:0146076565).

Raphaël Guina
Secrétaire Général

LE DROIT À LA FORMATION

Chaque salarié a droit à 12 jours de congés de formation économique, sociale et syndicale. Cette durée peut être portée à 18 jours pour toutes les personnes ayant des responsabilités syndicales et/ou pour celles qui animent des formations.
(C.trav.Art.L.2145-7 et L.2145-10)

LE MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. Ce maintien de salaire est prévu par l'article L.2145-6 du code du travail.

! Attention, le congé de formation économique, sociale et syndicale ne doit en aucun cas être imputé au congé payé.